

Mairie de BONNEVAUX

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : mairie.bonnevaux@free.fr

Site internet : www.bonnevaux.com

Bonnevaux, le 20 décembre 2016

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2016

DELIBERATIONS

Présents : Eric Dedieu, Sabine Hurel, Frédéric Vidal, Yves Bove, Damien Loyal,
Victor Matalonga, Bertrand Poincin, Roseline Boussac

Procurations : Marie Cécile Chandesris à Roseline Boussac

Absents :

Excusés : Pascal Perquis

Secrétaire de séance : Yves Bove

ADHÉSION AU SERVICE COMMUN « INSTRUCTION DES ADS » D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention d'adhésion avec le service commun « instruction des Applications des Droits du Sol (ADS) » d'Alès Agglomération.

Ont signé les membres présents ;

EMPRUNT GROUPAMA BANQUE

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à souscrire un emprunt auprès de Groupama Banque destiné au financement des investissements de la commune, aux conditions suivantes :

Objet: Financement des investissements

Montant: 100 000 euros

Durée: 10 ans

Taux d'intérêts: 1,60%

Périodicité: Annuelle

Frais de dossier: 200€

Commission d'engagement: Néant

Garantie: Néant

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cet emprunt.

Ont signé les membres présents ;

DEMANDE DE PROJET AUPRES DU SIVOM

Afin d'effectuer une extension de l'AEP du village jusqu'à l'exploitation agricole du Col du Péras ainsi que sur la partie communale, le Conseil Municipal décide de demander une étude à projet auprès du SIVOM des Hautes Cévennes.

Ont signé les membres présents ;

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES HAUTES CEVENNES POUR UTILISATION DU BROYEUR A VEGETAUX

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec la Communauté des Communes des Hautes Cévennes pour la mise à disposition à titre gracieux d'un broyeur à végétaux.

Ont signé les membres présents ;

ADHESION A LA CUMA DES HAUTES CEVENNES

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'adhésion et l'engagement auprès de la CUMA des Hautes Cévennes pour la participation « Section matériel » minipelle et s'engage à régler la part sociale de 1012,00 € et de louer un minimum de 100 heures par an au prix de 9,00 € de l'heure.

Ont signé les membres présents ;